



Agrément pour la réalisation des prélèvements et/ou des analyses des paramètres physicochimiques et microbiologiques du contrôle sanitaire des eaux Portée détaillée des agréments

(Référence: Arrêté du 5 juillet 2016 modifié relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux)

Nom du laboratoire	Cereco Île-de-France
Adresse du laboratoire	Rue Toussaint Louverture
	93000 BOBIGNY
Date de début de validité de l'agrément	01/11/2024
Date de fin de validité de l'agrément	31/10/2029
Date de mise à jour de la portée	

Analyses des eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion	des eaux minérales naturelles
A - Prélèvements et paramètres réalisés sur site	
A-1 - Prélèvements	Agréé
A-2 - Paramètres analysés sur site	Agréé
B - Analyses microbiologiques	Agréé
C - Analyses chimiques	
C-1 - Analyses physico-chimiques	-
C-2 - Analyses chimiques - Micropolluants organiques	-
C-3 - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires	-
C-4 - Analyses chimiques - Composés minéraux	-
C-5 - Analyses chimiques spécifiques des eaux d'origine superficielle	Agréé
C-6 - Analyses chimiques spécifiques des eaux souterraines	Agréé
E - Analyses complémentaires	
E-1 - Analyses microbiologiques complémentaires	Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)
E-2 - Analyses chimiques complémentaires	Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)
E-4 - Analyses chimiques complémentaires des eaux de source et des eaux rendues potables par traitement conditionnées	-
E-4 bis - Analyses chimiques complémentaires des eaux de source et des eaux rendues potables par traitement conditionnées, pour les matrices dites atypiques	
Analyses des eaux de piscine et de baignade	
F - Prélèvements et paramètres réalisés sur site	
F-1 - Prélèvements	Agréé
F-2 - Paramètres analysés sur site	Agréé
F-2.1 - Pour les eaux de piscine	Agréé
F-2.2 - Pour les eaux de baignade	-
G - Analyses microbiologiques de base	-





H - Analyses physico-chimiques de base	
H-1 - Pour les eaux de piscine	-
H-2 - Pour les eaux de baignade	-
I - Analyses complémentaires	
I-1 - Analyses microbiologiques complémentaires	-
I-2 - Analyses chimiques complémentaires	-
Analyses des eaux minérales naturelles	
J - Prélèvements et paramètres réalisés sur site	
J-1 - Prélèvements	-
J-2 - Paramètres analysés sur site	-
J-2 bis - Paramètres analysés sur site, pour les eaux dites atypiques	-
K - Analyses microbiologiques	-
L - Analyses chimiques	
L-1 - Analyses physico-chimiques	-
L-1 bis - Analyses physico-chimiques, pour les eaux dites atypiques	-
L-2 - Analyses chimiques - Micropolluants organiques	-
L-2 bis - Analyses chimiques - Micropolluants organiques, pour les eaux dites atypiques	-
L-3 - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires	-
L-3 bis - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires, pour les eaux dites atypiques	-
L-4 - Analyses chimiques - Composés minéraux	-
L-4 bis - Analyses chimiques - Composés minéraux, pour les eaux dites atypiques	-
N - Analyses complémentaires	
N-1 - Analyses microbiologiques complémentaires	-
N-2 - Analyses physico-chimiques complémentaires	-
N-2 bis - Analyses physico-chimiques complémentaires, pour les eaux dites atypiques	-





E-1 - Analyses microbiologiques complémentaires

Legionella spp

E-2 - Analyses chimiques complémentaires

Couleur

Indice permanganate

Autres paramètres complémentaires :

AOX

Titre alcalimétrique

Argent

Cobalt

Étain

Molybdène

Titane

Vanadium

COHV autres que la liste C2:

1,1-dichloroéthane

1,2-dibromoéthane

1,2-dichloroéthylène-trans

1,1,1-trichloroéthane

1,1,2-trichloroéthane Bromochlorométhane Dichlorométhane

Éthylbenzène

m+p-xylène

o-xylène

Tétrachlorure de carbone

Toluène

HAP autres que la liste C2:

Acénaphtène

Anthracène Benzo(a)anthracène

Chrysène

Dibenzo(a,h)anthracène

Fluoranthène

Fluorène

Naphtalène

Phénanthrène

Pyrène

Matthieu SCHULER

Directeur général délégué en charge du Pôle Sciences pour l'Expertise